

32 JEAN JAURES

Société civile immobilière au capital de 1 000 euros,
immatriculée au RCS d'ANTIBES sous le numéro 505 110 692,
dont le siège social est situé : 8 avenue de Verdun 06220 VALLAURIS

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 AVRIL 2024**

L'an 2024,
le 25 avril,
à 18 heures,

Au siège social, c/o SCI L.B. 1820 CHEMIN DE SAINT BERNARD 06220 VALLAURIS

Les associés de la société 32 JEAN JAURES, SCI au capital de 1 000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 euros de valeur nominale chacune, se sont réunis en Assemblée générale extraordinaire, sur convocation du Gérant.

Il a été établi une feuille de présence émargée par chacun des associés ou leur représentant dûment habilité en entrant en séance :

Sont présents :

- Monsieur Bruno DARDE, propriétaire de 80 parts sociales
- Monsieur Guillaume DARDE, propriétaire de 10 parts sociales
- Monsieur Alexandre DARDE, propriétaire de 10 parts sociales

seuls associés et représentant ainsi la totalité des 100 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bruno DARDE.

Le Président ainsi désigné met à la disposition des associés :

- le rapport du Gérant sur les questions à l'ordre du jour,
- le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Puis le Président déclare que ces documents ainsi que tous les autres renseignements permettant aux associés de se prononcer en connaissance de cause, ont, conformément aux dispositions légales et statutaires, été communiqués ou tenus à disposition des associés préalablement à la réunion de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président de séance rappelle que l'Assemblée générale réunie ce jour est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

^{DS}
BD

^{DS}
AD

^{DS}
GV

Lecture est donnée par le Gérant de son rapport.

Puis, le Président de séance ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

RÉSOLUTION 1

L'Assemblée générale décide de transférer, à compter du 25 avril 2024, le siège social de la société de *VALLAURIS (06) – 8 RUE DE VERDUN* à *VALLAURIS (06) – c/o SCI L.B. 1820 CHEMIN DE SAINT BERNARD*.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article « Siège social » des statuts est modifié comme suit :

« Le siège social est fixé c/o SCI L.B. 1820 CHEMIN DE SAINT BERNARD 06220 VALLAURIS. »

Le reste de l'article reste inchangé.

La société sera désormais immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'ANTIBES.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

RÉSOLUTION 2

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

Bruno DARDE

DocuSigned by:
Bruno DARDE
0A2801216B144DD...

Alexandre DARDE

DocuSigned by:
Alexandre DARDE
50F70FD17D1C436...

Guillaume DARDE

DocuSigned by:
Guillaume DARDE
1C394AA0FBEC488...